



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CDTA49**

**LE 21/11/2025**

37 Route de Bouchemaine 49000 Angers

Présents : Gergaud Michael, Airaud Stéphane, Dupuis Virginie, Dupuis Jean Paul, Pantais Emilie, Peltier Michael, Floch Françoise, Martin Patrick, Cvejic Alexandre, Corbez Fabrice, Bellicaud Jean Claude, Bataille Laurent, Olejarz Sébastien, Lefaux Mickael, Lesueur Sylvie, Audrezet Baptiste.

Excusés : Gourdon Eric, Templeraud Sandrine, Travert, Nathalie,

**I-MOT DE LA PRESIDENTE**

Virginie ouvre la séance en lisant son rapport moral qu'elle n'avait pu lire lors de la dernière Assemblée Générale du CDTA le 19/09/2025 car elle était absente pour raison professionnelle.  
Cf pièce jointe.

**II-POINT FINANCIER**

Le bilan est plutôt stable, cf pièce jointe.

**III-POINT SUR LE REGLEMENT DU DEPARTEMENTAL EXTERIEUR**

Il a été acté que le Championnat Départemental Extérieur serait avec finales et qu'il aurait lieu en juin, à date fixe. Le bureau finalise les dates d'inscriptions au calendrier des compétitions extérieures, à retrouver sur le site de la Région. Le TAE Départemental aura lieu à Daumeray les 20 et 21 juin 2026. La finale du Chairmartin pourrait avoir lieu le 30/05 ou le 01/06/2026 à Candé... à confirmer.

**IV-POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CDE**

Stéphane intervient 1 fois par an dans les clubs qui seraient demandeurs. Un mail va être envoyé aux présidents de clubs pour leur soumettre le projet.

**V-INVESTISSEMENT DU CDTA POUR LES CLUBS**

Il a été acté l'achat par le CDTA de tablettes et de logiciels pour tous les clubs, afin de les aider à progresser dans leurs séances d'initiation/entraînement car les finances du CDTA le permettent.

Virginie s'est renseignée sur le coût et a apporté un modèle de tablette :

- Le logiciel Video Delay : 49€/an
- Le logiciel Coach View : 9.9€/an
- Tablettes : 150€

Il a été voté l'achat du logiciel Coach View + la tablette +/- le trépied, soit environ 160€/club.

Une première commande de 18 tablettes (+ logiciels, trépieds) va être réalisée pour les 18 clubs du CDTA49. Une deuxième commande pourrait avoir lieu si les clubs ou les individuels en sont demandeurs, mais à leur charge. La remise des tablettes aura lieu lors du Championnat Départemental de Mûrs-Erigné le 25 janvier 2026, aux moments des résultats.

**VI-POINT SUR LES RECOMPENSES DES ARCHERS PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Le CDTA souhaite récompenser les archers qui font des podiums aux Championnats de France et les équipes qui seraient médaillées d'or, à savoir 50€ pour le 1<sup>er</sup>, 30€ pour le 2<sup>ème</sup>, 20€ pour le 3<sup>ème</sup> et 100€/équipe. Cette proposition est soumise aux votes : 2 abstentions et 14 pour, donc adoptée.

Cette récompense sous forme d'argent (et non en bon d'achat) sera directement versée à l'archer et sera remise lors de l'Assemblée générale du CDTA. Le CDTA a décidé de récompenser rétrospectivement les archers médaillés de la saison 2024-2025 et cela se fera lors du Championnat Départemental de Mûrs-Erigné les 24 et 25 janvier 2026.

## **VII- POINT SUR LA CIBLERIE CAMPAGNE (CANDE)**

Le CDTA a décidé de faire cadeau de la ciblerie campagne au club de Candé, vu qu'il la stocke déjà et qu'il l'utilise .....et qu'on ne sait plus à qui elle appartient...

## **VIII- POINT SUR TRAPTA**

Le routeur a été acheté, comme acté lors d'une précédente réunion et les fiches de matériel faites pour le transfert entre les clubs. Normalement, tout doit bien fonctionner...

## **IX- VERIFICATRICE AIX COMPTES**

Emilie Cerisier est d'accord pour se représenter comme vérificatrice aux comptes. Merci à elle.

## **X- REMPLACEMENT DE MICHEL AU POSTE DE REPRESENTANT DES ARBITRES**

Jean Marc Maqqeda remplacera Michel au sein du CDTA, en tant que représentant des arbitres par cooptation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera votée lors de la prochaine AG du CDTA

## **XI- QUESTIONS DIVERSES**

- Virginie rappelle qu'il n'y a pas d'obligation d'inviter les présidents de clubs lors des réunions du CDTA mais qu'il faut le faire pour les AG. Pour rappel, les comptes-rendus de réunions sont disponibles sur le site du CDTA. Un mail va être envoyé à tous les présidents de clubs pour information.
- Il va falloir revoir les statuts lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, qui pourra se tenir juste avant la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Eric Glémet, président du club de Candé, rentre dans le bureau du CDTA par cooptation. Cette proposition sera votée lors de la prochaine AG du CDTA.
- Emilie se propose d'aider Jean Claude pour le site internet du CDTA.
- Il faut revoir le règlement de la Coupe Jeunes qui aura lieu à Beaupréau
- Petit rappel : Pour le Chairmartin, envoyer les inscriptions aux 2 adresses :
  - Adresse du club organisateur
  - Adresse mail du Chairmartin : chairmartin49@gmail.com
- Prochaine réunion le 20/02/2026 à Angers

Fin de la réunion à 22h30

*Rédigé par Françoise Floch le 12/12/2025*

Présidente CDTA49  
Virginie Dupuis

Secrétaire CDTA49  
Françoise Floch